Image not found or type unknown

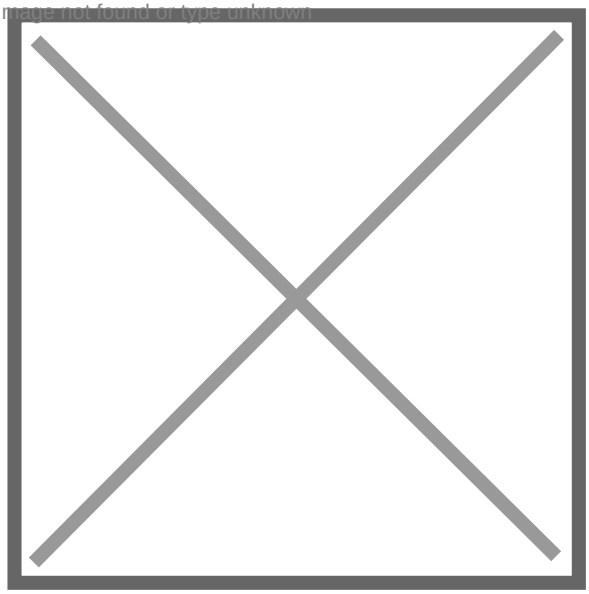

Retractation après un achat

Par **poupee85**, le **27/12/2012** à **13:00**

Bonjour,

J'ai signé un devis pour un poele à bois sous réserve d'acceptation du credit.
Si le credit est refusé cela annule t'il l'achat et le cheque d'accompte ?

MERCI POUR VOS REPONSES

Par **Lag0**, le **27/12/2012** à **18:51**

Bonjour,
Si le bon de commande a bien mentionné achat à crédit, oui, le refus du crédit vous permet de vous rétracter sur l'achat.
Mais un problème semble exister ici, car dans le cas d'une vente à crédit, le vendeur n'a pas le droit de demander d'argent avant l'acceptation définitive du crédit, or vous parlez d'acompte !!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés